

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551
7844

Website: www.au.int

**CONSEIL EXÉCUTIF
VINGT-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE
10-15 JUILLET 2016
Kigali (RWANDA)**

EX.CL/973(XXIX)
Original : anglais

**RAPPORT DE LA NEUVIEME SESSION ORDINAIRE DU COMITE
TECHNIQUE SPECIALISE SUR LA DEFENSE, LA SURETE ET LA
SECURITE (CTS-DSS), 1^{ER} AU 4 JUIN 2016
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE),**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

9^{ème} RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA DÉFENSE, LA SURETÉ ET LA SÉCURITÉ

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
4 JUIN 2016

DÉCLARATION

DÉCLARATION

1. Nous, les membres du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS) de l'Union africaine (UA), avons tenu la 9^{ème} réunion à Addis Abéba, en Éthiopie, et avons examiné les conclusions des chefs d'État-major et des chefs des services de sûreté et de sécurité africains (ACDSS) sur la conduite de la Force africaine en attente (FAA).
2. Notre réunion a été précédée par la 12^{ème} réunion des chefs d'État-major et des chefs des services de sûreté et de sécurité africains, tenue le 3 juin 2016, et une réunion d'experts, tenue du 1^{er} au 3 juin 2016, respectivement.
3. La République du Tchad, en l'absence de son Ministre de la Défense et des autres vice-Présidents du Bureau, a cédé la responsabilité de présider la réunion au Ministre de la Défense de la République du Zimbabwe en sa qualité de rapporteur.
4. Sur la base des recommandations des chefs d'État-major et des chefs des services de sûreté et de sécurité africains (ACDSS), nous déclarons ce qui suit:
 - a. Les CER/MR doivent être intégrés dans un système d'alerte sur une base de rotation semestrielle avec effet à partir du 1^{er} janvier 2017. A cet égard, les CER/MR seront intégrés dans le système d'alerte par ordre alphabétique en anglais comme suit:
 - i) EASF (1^{er} janvier - 30 juin 2017),
 - ii) CEEAC (1^{er} juillet - 31 décembre 2017),
 - iii) CEDEAO (1^{er} janvier - 30 juin 2018),
 - iv) NARC (1^{er} juillet - 31 décembre 2018),
 - v) SADC (1^{er} janvier - 30 juin 2019).

Le processus d'intégration dans un système d'alerte par rotation doit se répéter continuellement après la fin de chaque cycle. Cependant, les modifications à ce calendrier pourraient s'effectuer sur la base de consultations entre les CER/MR, et l'UA doit être avisée ultérieurement.

- b. Le Conseil de paix et de sécurité doit autoriser et demander le déploiement des OSP par les régions en collaborant étroitement avec les Mécanismes régionaux, afin d'assurer un partenariat effectif entre eux et le Conseil de paix et de sécurité dans la promotion et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité, tels qu'énoncés dans l'article 16 du Protocole relatif à la création du CPS.
- c. Le rapport du RETEX du FTX AA-II a réaffirmé la décision prise par la deuxième réunion extraordinaire du CTSDSS que la FAA a atteint sa COT, à l'issue de la bonne conduite du FTX AA-II
- d. Toutes les activités visant à renforcer la FAA doivent désormais être considérées comme la phase post COT de la FAA.

- e. Les chefs d'État-major et les chefs des services de sûreté et de sécurité apprécient les capacités et les ressources promises par les États membres respectifs aux CER/MR, et par conséquent il n'est pas nécessaire de les vérifier, mais ils recommandent l'entraînement continu des forces et leur participation aux exercices réguliers dans leurs régions respectives. Ils recommandent en outre que la Commission et les CER/MR signent rapidement le Protocole d'accord pour l'utilisation de ces capacités promises.
- f. Rappelent la décision de la Conférence 589 (XXVI) de janvier 2016, et félicitent les Nations volontaires de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) pour les annonces et les contributions actuelles faites à ce mécanisme temporaire, lors du FTX AA II, et en vertu de l'alinéa 8(e) sur la mise en œuvre de la Décision 589 (XXVI), recommandent aux chefs d'État et de Gouvernement la dissolution de la CARIC.
- g. Le projet de Plan de travail de Maputo doit inclure des indicateurs, des résultats et des calendriers.
- h. Le Plan de travail doit également tenir compte des plans de travail existants élaborés par les différents CER/MR.
- i. L'UA, les États membres et les CER/MR doivent mobiliser des ressources pour la mise en œuvre effective du Plan de travail.
- j. Le projet révisé de Plan de travail quinquennal de Maputo doit être examiné lors d'une réunion par l'UA et les CER/MR, qui doit se tenir avant la fin de 2016, et doit être soumis à la prochaine réunion du CTSDSS pour examen et adoption;
- k. En ce qui concerne la réunion proposée UA-CER/MR sur le projet de Plan de travail quinquennal de Maputo sur le renforcement de la FAA, des États membres ont proposé de financer et d'accueillir la réunion à la demande de la Commission de l'UA. La République Arabe d'Égypte, la République Fédérale du Nigéria et la République du Kenya ont également demandé à la Commission de l'UA de soumettre ses besoins concernant cette réunion pour examen par tous les États membres.
- l. ont pris note de la présentation faite par la Commission sur la Politique pour les activités de police dans les opérations de soutien à la paix de l'UA
- m. en ce qui concerne la mise à disposition de personnels par les États membres de l'UA, à leurs propres frais, à la Commission de l'UA, les États membres ont demandé que les termes de référence des postes nécessaires leur soient fournis pour examen.
- n. notent les efforts déployés par le Gouvernement du Cameroun sur la réhabilitation des installations de la BLC à Douala, au Cameroun, et

exhorte la Commission de l'UA, en collaboration avec le Gouvernement du Cameroun, à accélérer le travail sur les installations de la BLC avant la fin 2016, et à faire, par conséquent, rapport sur les progrès accomplis au cours de la prochaine réunion du CTSDSS. Les États membres sont exhortés à apporter leur appui au projet.

5. En ce qui concerne le projet de Charte de l'Union africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement, nous avons:

- a. pris note, à la suite de la présentation faite par le Commissaire à la paix et à la sécurité, ainsi que des déclarations faites par les délégations du Togo et de la Libye, des progrès accomplis dans l'élaboration du projet de Charte de l'Union africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement. À cet égard, la réunion a demandé à la Commission de l'UA, en consultation avec les États membres et les CER/MR, de finaliser le projet de Charte et de le soumettre au Comité technique spécialisé de la justice et des affaires juridiques, avant examen par le Sommet extraordinaire de l'UA prévu le 15 octobre 2016, à Lomé, au Togo.

6. Nous prenons note de la communication faite par le représentant de la République du Mali sur la situation au Mali, qui a exhorté la Commission de l'UA à accélérer une évaluation technique qui facilitera le déploiement d'une force d'intervention rapide qui appuiera les Forces de défense et de sécurité du Mali (MSDF) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans la lutte contre le terrorisme.

7. Nous prenons en outre note de la communication faite par S. E. le Ministre de la Défense de la République du Cameroun sur les progrès accomplis dans l'opérationnalisation de la BLC, et nous saluons les efforts déployés et les moyens engagés en vue de la mise en place de cette installation.

8. Nous réitérons en outre le rôle du CTSDSS, tel qu'énoncé dans la décision 227 de la Conférence, conformément aux dispositions de l'article 15 de l'Acte constitutif de l'UA. À cet égard, nous recommandons à la Conférence de l'Union, lors de sa 27^{ème} session ordinaire, qui se tiendra en juillet 2016, à Kigali, au Rwanda, d'adopter la présente Déclaration.

2016

Report of the 9th ordinary meeting of
the specialized technical committee on
defence, safety and security
(STCDSS), 1 – 4 June 2016, Addis
Ababa, Ethiopia

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4960>

Downloaded from African Union Common Repository